Entre les SOUSSIGNÉS

Remy Clémentine

Ci-après dénommée « le Concepteur »

D'UNE PART, ET

Glück Design, dont le siège social est situé à 28, Rue des Hannetons - 1170 Boitsfort - Belgique, représentée par Van Gestel Valentine, habilité à signer les présentes

Ci-après dénommée « le Client »

D'AUTRE PART. PREAMBULE

Attendu que le Concepteur conçoit des sites internet et possède une expérience certaine dans le domaine :

Attendu que le Client souhaite retenir les services du Concepteur dans le cadre du développement du site internet du Client ;

Attendu que les Parties souhaitent confirmer les modalités de cette entente par un contrat écrit,

En conséquence de qui précède, les parties conviennent ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat et ses annexes ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Concepteur, à la demande du Client, concevra et réalisera le site Internet du Client.

ARTICLE 2 – DUREE DU CONTRAT

2.1 Exécution

La conception du site Internet conformément au cahier des charges annexé au présent contrat devra être achevée au plus tard dans les deux mois. L'achèvement de la conception du site Internet devra être constatée par écrit par le Client, qui ne pourra refuser de constater l'achèvement que dans le cas où le cahier des charges annexé au présent contrat n'aurait pas été respecté.

2.2 Placement du Site au cours du stade de développement

Pendant le stade de développement, le Concepteur devra créer un accès privé protégé pour le Client afin de lui permettre d'évaluer ponctuellement le Site au cours du stage de développement. Le Concepteur notifiera au Client l'emplacement du site ainsi que la méthode à utiliser pour y accéder.

2.3 Période d'acceptation

Le Client dispose d'une période de 15 jours après livraison du Site définitif pour tester le Site Internet. Le Client notifiera au Consultant au plus tard 15 jours après la livraison tout élément contenu dans le Site qui ne répondrait pas aux spécifications du cahier des charges. Au cas où le Client ne donnerait pas une telle notification au Consultant dans les délais requis, il sera supposé que le client a accepté le Site Internet dans son entièreté.

2.4 Correction de la non-conformité

Le concepteur disposera d'une période de 15 jours après réception de la notification écrite mentionnée à la section 2.3 pour corriger et livrer tout élément non-conforme. Le client disposera alors d'une période de 7 jours pour apprécier la conformité des modifications avec les spécifications exigées. Le cas échéant, le Concepteur disposera d'une période de 15 jours à partir d'une nouvelle notification du Client exigeant des modifications additionnelles au Site Internet. La présente procédure se répétera jusqu'à ce que le Client accepte définitivement le Site Internet.

ARTICLE 3 – PRESTATIONS DU CONCEPTEUR

3.1 Conception du site Internet

Le Concepteur réalisera la conception du service Internet selon les conditions définies dans le cahier des charges annexé au présent contrat.

Le Concepteur devra prendre en charge et s'assurer de l'obtention des éventuelles autorisations relatives aux droits d'auteur ou droits voisins qui en découlent.

Le Client devra communiquer au Concepteur toutes les informations nécessaires à la conception du site Internet qui lui seront demandées par le Concepteur.

Le Concepteur devra procéder à la mise en ligne du site Internet.

3.2 Contenu à créer par le Concepteur

Le Concepteur sera responsable du contenu du site. Le Concepteur pourra soustraiter cette responsabilité autant qu'il le souhaitera.

3.3 Dépenses

Les parties conviennent que toutes les dépenses en relation avec le processus de développement du Site dont l'acquisition des logiciels, le coût d'achat des fichiers images, photos et autre contenu Internet, les matériaux, les fournitures et les autres éléments entrant dans le développement du Site internet seront pris en charge par le Concepteur. Nonobstant ce qui précède, le Client restera responsable de toutes les dépenses n'étant pas en relation avec la conception et le développement du site Internet donc l'hébergement, l'enregistrement du nom de domaine, la promotion, l'enregistrement et le placement dans les moteurs de recherche et tout autre service n'étant pas écrit ou couvert par le présent contrat.

3.4 Travaux exceptionnels

Tous travaux exceptionnels demandés par le Client ne rentrant pas dans le cadre des prestations définies dans le présent contrat et ses annexes feront l'objet d'un devis qui ne sera exécuté qu'après accord des deux parties.

ARTICLE 4 – RESPONSABILITE DU CONCEPTEUR

Le Concepteur garantit seulement qu'il atteindra les objectifs fixés par le Client dans le cahier des charges annexé au présent contrat.

ARTICLE 5 - RESPONSABILITE DU CLIENT

Les informations diffusées sur le site Internet par le Client après sa mise en ligne le sont sous sa seule et unique responsabilité.

Le Client s'engage à fournir au Concepteur des données loyales, de qualité et conformes à la législation en vigueur.

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

ARTICLE 6 – PROPRIETE

L'ensemble des informations apportées par le Client de quelque nature que ce soit et sous quelque format que ce soit (et notamment les pages HTML, fichiers images, sons, vidéo, etc...) sont et resteront à tout moment la propriété du Client.

Pour ce qui est des créations réalisées par le Concepteur pour le Client, ce dernier en acquiert la propriété au fur et à mesure du paiement des sommes dues pour la réalisation des travaux en vertu de l'article 8 du présent contrat. Le concepteur accorde donc une licence perpétuelle, non exclusive, mondiale pour toute la réalisation du Site internet.

Le Client sera donc libre de modifier ou de reproduire l'ensemble des pages du site Internet, les fichiers, programmes ou composantes du site Internet, et ce pour une durée illimitée.

Le Concepteur accorde au Client le droit de ne pas faire figurer son nom, son logo ou quelque mode d'identification que ce soit sur le site Internet ou sur tout autre document.

ARTICLE 7 - CONFIDENTIALITE

Chacune des parties au présent contrat s'engage en son nom comme en celui de ses collaborateurs à considérer comme confidentiels, pendant la durée du présent contrat et après son expiration, les documents, systèmes, logiciels, savoir-faire en provenance de l'autre partie dont elle pourrait avoir eu connaissance à l'occasion de l'exécution du présent contrat, et à ne pas les utiliser en dehors des besoins du présent accord.

Ne sont pas concernées par cette obligation de confidentialité les informations tombées dans le domaine public ou dont la révélation a été autorisée par écrit par la partie concernée.

ARTICLE 8 – CONDITIONS FINANCIERES

La création du site Internet du Client sera facturée par le Concepteur pour un montant total forfaitaire de 0 € HT, soit 0 € TTC selon de calendrier de paiement en annexe.

ARTICLE 9 - RÉFÉRENCES AU CLIENT

Le Client autorise le Concepteur à utiliser son nom et les produits développés pour son compte aux fins de sa propre promotion commerciale.

ARTICLE 10 - RESILIATION

En cas de manquement grave par l'une des parties aux obligations des présentes, auquel il n'aurait pas été remédié dans un délai de quinze jours à compter de la réception d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception notifiant le manquement et adressée par l'autre partie, cette dernière pourra faire valoir la résiliation du contrat sous réserve de tous les dommages-intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

Lorsque la résiliation est due à un manquement du Concepteur, celui-ci devra remettre au Client tous les documents en sa possession concernant les travaux effectués dans le cadre du présent contrat.

ARTICLE 11 – LITIGES

En cas de difficultés ou de différend entre les parties à l'occasion de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation du présent accord, les parties conviennent de rechercher une solution amiable dans l'esprit du présent contrat.

Le présent contrat est soumis à la loi belge et tout litige ou différend qui pourrait naître entre les parties à l'occasion de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation du présent contrat relèvera de la compétence des tribunaux de Charleroi.

Fait en deux exemplaires originaux à

, le

Pour le Client

Annexe : Cahier des charges : spécifications du site Internet, structure du Site Internet et calendrier de réalisation.